



EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE : UN COMBAT EN DEVENIR

Motion proposée par l'UNSA des Territoriaux de la ville de Nantes à l'occasion du Congrès UNSA-TERRITORIAUX des 30 et 31 janvier 2006 à Saint-Nazaire

Il y a un an, à l'occasion de son congrès national de Nantes, L'UNSA indiquait dans sa résolution générale le double enjeu posé par l'égalité professionnelle femmes/hommes : à la fois, agir pour que ce droit fondamental devienne un droit réel et en même temps impliquer les femmes avec les hommes dans ce combat dans l'entreprise.

Aujourd'hui, à l'heure où nous posons les bases de notre nouvelle fédération de territoriaux, cet engagement doit être le nôtre. Résolument. D'abord, parce que le syndicalisme a vocation à combattre toute inégalité, car celle qui est faite à un agent ou à un groupe, est une atteinte à notre charte de valeurs fondamentales ; ensuite, parce que la réalité de l'inégalité professionnelle femmes/hommes est sans doute plus insidieuse dans la fonction publique et nécessite par conséquent une mobilisation sans faille.

Insidieuse, car beaucoup considère de bonne foi que le statut, l'arsenal législatif, l'égalité indiciaire de traitement, pour ne citer que ces exemples, garantissent dans les faits l'égalité entre les agents femmes et les agents hommes.

Insidieuse, car sa réalité n'est pas encore acceptée par tous, y compris parfois les agents eux-même et les directions du personnel.

Or, les chiffres parlent d'eux même :

- 71% des emplois non titulaires sont occupés par des femmes
- entre 70 et 93% des emplois à temps non complets (choisis ou imposés) sont des femmes
- elles subissent le plus d'absence de travail pour raisons familiales ou de santé

alors qu'il y a 60% de femmes dans le FPT, ce sont elles :

- qui profitent le moins de la formation continue
- qui sont cantonnées dans les filières les moins rémunératrices
- qui occupent seulement 17% des emplois de direction de grandes collectivités

Enfin, l'écart de salaire en bas de l'échelle varie de 10 à 12% et grimpe à 18% en haut de l'échelle. Toutes ces discriminations professionnelles aboutissent in fine à une

inégalité face aux retraites, l'écart entre les hommes et les femmes pouvant atteindre 40 points au désavantage de celles-ci.

Cette situation nous devons bien sûr la condamner, mais nous donner les moyens d'y remédier. Pour atteindre cet objectif, nous proposons d'inscrire dans notre socle de revendications un paquet commun à tous les syndicats UNSA de Territoriaux qu'ils auront en charge de porter dans leurs collectivités.

Ce socle s'articule autour de trois objectifs : évaluer – revendiquer – promouvoir

EVALUER :

- Demander la mise en place d'un observatoire de l'inégalité professionnelle femmes/hommes ayant vocation à évaluer la situation de la collectivité, à formuler des avis et préconisations, à avoir un rôle consultatif auprès des instances paritaires et à mesurer les résultats obtenus
- Demander que le bilan social de la collectivité isole les données statistiques détaillées de l'IPFH pour faire apparaître les marges de progression
- La prise en compte de l'égalité professionnelle à tous les niveaux et dans tous les domaines de négociations

REVENDIQUER :

- Demander la mise en place de plans d'actions précis et quantifiés portant sur :
 - l'augmentation des femmes dans les postes hiérarchiques,
 - la résorption des emplois précaires
 - équilibrer les recrutements pour favoriser la mixité des filières
 - la réduction des horaires atypiques
- demander la prise en compte des temps de vie familiaux dans la construction des parcours de formation pour les adapter aux contraintes des femmes
- demander l'harmonisation des régimes indemnитaires entre les filières
- demander la mixité des jurys de recrutement

PROMOUVOIR :

- Le combat pour l'égalité professionnelle doit être l'affaire de toutes et de tous. Or, le monde syndical reste majoritairement un monde masculin. Chaque syndicat s'engage à mener des actions de terrain en direction des agents féminins pour leur faire prendre conscience de la nécessité de leur engagement.
- Chaque syndicat s'engage à présenter des listes paritaires à toutes les élections

Une partie de ce socle de revendications n'aurait pas lieu d'être si les textes de loi étaient correctement appliqués. L'ambition que nous devons porter à l'aube de cette ère nouvelle doit être la mobilisation de toutes nos forces pour faire devenir réelle l'égalité inscrite dans les textes et que cessent les discriminations faites aux femmes dont les plus fragiles, les plus précaires, subissent dans leur quotidien les effets pervers.

L'UNSA Territoriaux reste consciente que l'inégalité professionnelle femmes/hommes dans les collectivités territoriales reproduit les schémas sociaux et culturels défavorables à l'émancipation des femmes dans la société. L'école, l'orientation professionnelle,

l'organisation de la vie familiale, les modes de garde et le poids des tâches domestiques, sont des freins puissants à la promotion de droits égaux entre les hommes et les femmes. Cela passe par une véritable révolution des mentalités, mais l'UNSA Territoriaux considère que le syndicalisme a toute sa place dans ce combat.

Enfin, la fédération UNSA Territoriaux s'engage à soutenir l'UNSA des Fonctionnaires dans ses revendications pour l'amélioration du statut de la Fonction Publique dont certaines règles produisent des discriminations à l'encontre des femmes et à les relayer sur le terrain. Portée par un esprit de responsabilité et de réforme, l'UNSA Territoriaux ne refuse pas l'évolution du statut si celle-ci permet d'aboutir à une fonction publique plus juste, plus humaine et plus égalitaire.

Nantes le 15 janvier 2006 – Christophe COTTA : contact 06.87.7314.77